



Paris le 22 octobre 2021

Motion du Syndicat des Avocats de France

En soutien aux travailleurs de la Centrale de Gardanne

A l'heure où les prix du gaz flambent, à l'heure où l'on découvre que Total savait depuis les années 1970 les impacts possibles de son activité sur le climat, à l'heure où la nécessité d'une indépendance industrielle et énergétique apparaît plus que jamais indispensable, à l'heure où les droits des chômeurs sont attaqués, à l'heure où se multiplient partout les plans de licenciements prenant prétexte sur la nécessité d'opérer une transition industrielle afin de limiter les pollutions, il est temps que l'État et les grands groupes industriels prennent leurs responsabilités.

Il est temps que chacun comprenne qu'environnement et emploi ne peuvent pas s'opposer et qu'il s'agit au contraire d'un combat commun. Il est temps que cessent les effets de communication et que les actes s'accordent aux paroles.

La loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets" (LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021), si elle a bien ajouté une mission d'information sur les conséquences environnementales au CSE, ne donne aucune portée concrète à cette mission. Par ailleurs et surtout, aucune disposition légale ou réglementaire n'impose que la nécessaire lutte contre les productions polluantes ne se fasse pas au détriment de l'emploi.

Laisser détruire des dizaines d'emplois directs et des centaines d'emplois indirects, juste parce que le Président de la République en exercice avait fait campagne sur la fin de la production d'électricité à base de charbon, sans prévoir de contrainte pour les entreprises et en particulier les grands groupes industriels, c'est inacceptable.

Le groupe détenu par le milliardaire Daniel Kretinsky n'a pas anticipé les conséquences de l'évolution indispensable de son activité et a annoncé puis commencé à mettre en œuvre le premier plan comprenant des licenciements contraints au sein des Industries énergétiques et gazières, dont 98 sur la Centrale Thermique de Provence, produisant de l'électricité à partir de charbon et de biomasse, ce avec le concours de l'Administration du travail.

Pourtant dès 2018, les salariés de cette Centrale se sont activés avec l'aide de la CGT pour trouver des solutions alternatives, et ils ont élaboré, avec l'appui de professionnels (notamment le Cabinet d'ingénieurs Berim) des projets industriels susceptibles non seulement de sauver leurs emplois, mais de développer l'emploi tout en répondant aux contraintes environnementales et en contribuant aux besoins en énergie de la Région.

Depuis des mois, les salariés et leur syndicat n'ont cessé de proposer à tous, à commencer par leur employeur GazelEnergie Génération, mais aussi le Préfet de Région, les partenaires industriels, les partenaires financiers etc., de discuter pour trouver des solutions.

Les licenciements déjà prononcés ont généré des risques pour la sécurité des installations, des salariés et des riverains, au point que les salariés ont décidé depuis le 12 octobre dernier de placer le site de la Centrale de Gardanne sous leur protection.

L'État s'est battu devant le Tribunal des conflits pour récupérer le contrôle de l'obligation de prévention des risques pour la santé et la sécurité des salariés dans le cadre des plans de sauvegarde de l'emploi. Maintenant qu'il a obtenu gain de cause, il tente devant les juridictions administratives de réduire ce contrôle à peau de chagrin via un simple contrôle formel, privant les salariés de tout recours quant au contrôle de la méthode et du contenu de l'évaluation des risques et des mesures prises par l'employeur.

L'application judiciaire des récentes réformes rencontre des contradictions politiques qui n'ont pas leur place dans l'expression d'une justice indépendante. Tant en matière sociale qu'environnementale, le législateur se targue de prendre des mesures pour se mettre en conformité avec ses engagements européens, sans que l'état n'accompagne ces mesures de moyens adéquats. Le citoyen et justiciable, qui ne peut se tourner que vers le juge pour garantir le respect, et la mise en œuvre de ces droits, frappe aujourd'hui à une porte fermée par des choix politiques. Pour nous, défenseurs des droits, cela est inacceptable.

Le combat des travailleurs de la Centrale de Gardanne est un fer de lance d'une transition écologique conforme aux enjeux planétaires et sociaux, tel qu'annoncé par le Gouvernement tant par voie de réformes nationales que de signatures de traités.

La table ronde annoncée par le Préfet de Région doit conduire à des solutions concrètes montrant que la notion de « résilience » de la dernière loi sur le climat n'est pas qu'un mot, les ministères doivent y accorder toute leur attention.

C'est pourquoi le Syndicat des Avocats de France apporte tout son soutien aux travailleurs de la Centrale de Gardanne, dont le combat est exemplaire, non seulement pour eux-mêmes, mais pour tous les citoyens, afin que la nécessaire transition écologique du pays soit menée d'une manière efficace et digne, en y associant les travailleurs.